

Click Here



Dtu sol souple

Norme française depuis 2007, le DTU 53.2 se réfère aux différents travaux d'installation des revêtements de sol PVC collés, qu'ils soient en lés ou en dalles. Les bâtiments disposant de siphons de sol ou de caniveaux. Comme pour les revêtements textiles, les revêtements de sol PVC voient leur aspect final évalué à hauteur de 1,65m et à une distance de 2m avec un éclairage non rasant. Avant toute mise en œuvre, le poseur doit effectuer des travaux préparatoires pour garantir qu'il soit propre, sec, avec une excellente planéité et non friable. Champ d'application et conditions de pose Véritable livre de référence pour les experts et les assureurs, le NF DTU 53.2 énonce un ensemble de normes à respecter pour éviter toute contestation. Selon le trafic attendu et le type de plancher, la mise à disposition du revêtement pourra aller de l'immédiat à 7 jours minimum après la pose du revêtement de sol. On retrouve parmi les choix proposés : Des produits entièrement en polychlorure de vinyle. Une réglementation qui a permis d'interdire la pose adhérente sur dallage causant des remontées d'humidité, source de nombreux litiges. Indispensable pour s'assurer d'effectuer un travail de qualité dans des conditions optimales, le NF DTU 53.2 est à disposition sur la boutique en ligne du CSTB dès 64,29 €. Pour les autres types de sols vous pouvez retrouver le DTU 51.2 et le DTU 51.1. Du PVC sur support confectionné avec du liège. Des dalles d'aggloméré à base de liège constitué d'une couche d'usure PVC. Dallages, pavés, carrelage ou terrasse bois peuvent ainsi être mis en œuvre, grâce à un large choix de matériaux et de produits certifiés et ... Vous êtes solier ? Avant toute réalisation de travaux, des données techniques essentielles doivent être fournies à l'entreprise de travaux. Quel que soit le type, le revêtement de sol collé ne peut être mis en place qu'à compter de 48h après la mise en œuvre de l'enduit de sol. Pour les revêtements en dalles ou lames plombantes amovibles : dans un même local, les dalles et lames mises en œuvre doivent être du même lot ; l'alignement des dalles ou lames dans les deux directions doit être étudié et tracé avant la mise en œuvre effective ; le produit de maintien doit être appliqué sur toute la surface du sol et sec avant la mise en œuvre des dalles ou lames où la première rangée sert de butée à la mise en œuvre des dalles ou lames suivantes ; des barres de seuil doivent être prévues à la jonction entre le revêtement textile et un autre type de revêtement. Source : batirama.com DTU 53.12 - Travaux de bâtiment - Préparation du support et revêtements de sol souples - Partie 1-1-1 : préparation de supports destinés à être revêtus - Cahier des clauses techniques types - ... En conformité avec les normes françaises et européennes, le DTU 53.2 relate de bonnes pratiques à exécuter pour la mise en œuvre de sols souples. Pour les revêtements en dalles et lames collées : qu'il s'agisse d'une pose droite ou diagonale, l'alignement dans les deux directions doit être tracé avant mise en place des éléments ; la surface doit ensuite être aspirée puis encollée avant la pose de la première dalle ou lame, au centre de la pièce. Les dalles ou lames sont collées en plein sur le support puis marouflées ; des barres de seuil doivent être prévues à la jonction entre le revêtement textile et un autre type de revêtement. Les conditions de pose dans des environnements très spécifiques. Du PVC avec un support en mousse. Pour les professionnels du bâtiment, la pose du revêtement de sol est une étape essentielle. Puis, un second passage est effectué à l'aide d'un rouleau à maroufler sur l'ensemble du revêtement. Il détaille les méthodes de collage et de pose, ainsi que les conditions de stockage en fonction du support des locaux visés. Les dallages, ; ceux en bois ou panneaux à base de bois absente de déformation visible sous une masse d'environ 75 kg, absence de désaffleure, tolérances de planéité à respecter selon le revêtement de sol reçu ; pour les supports anciens : appréciation de leur aptitude à recevoir un revêtement de sol et éventuellement un enduit de sol ; les supports verticaux destinés à recevoir les remontées en plinthe ou d'autres accessoires doivent être sains, secs, propres, lisses et présenter des tolérances de planéité particulières selon les types d'ouvrage concernés ; l'ouvrage doit être clos et couvert ; la pièce à traiter doit être éclairée ; les travaux de gros œuvre, enduits et raccords doivent être mis en place, sauf si l'il s'agit de support bois ou sulfate de calcium ; la mise en eau des installations sanitaires et de chauffage a été vérifiée ; les portes sont mises en œuvre de manière à laisser le jeu nécessaire à la pose de l'enduit de sol, le cas échéant, et du revêtement de sol ; le plancher chauffant est mis en service mais arrêté au moins 48h avant la mesure de l'humidité du support ; la température du support est comprise entre 10 et 30°C, celle ambiante entre 12 et 30°C, avec une humidité relative ambiante inférieure ou égale à 65% ; les matériaux destinés à la réalisation de la préparation des supports doivent être entreposés dans des locaux clos, aérés, sécurisés, à l'abri de l'humidité et à une température ambiante supérieure ou égale à 12°C (ou selon prescriptions du fabricant) et sur support sec. Dans le cadre des revêtements de sols souples, il s'agit de la famille des documents techniques unifiés 53 qui encadre les bonnes pratiques à appliquer. Le sens des revêtements doit être précisé par le fabricant. Parmi les supports autorisés pour la pose de revêtements de sols PVC collés, on retrouve : Les supports béton. Du polyester avec un envers composé de PVC. Il s'agit notamment des informations relatives à : la destination des locaux visés par les travaux ; la nature des supports ; le risque d'exposition à des reprises d'humidité ; la nature du revêtement de sol ; le type de traitements joints du support. Il a également le mérite de proposer de très nombreux designs. DTU 53.2 : les exceptions Toutes les situations ne sont pas prises en compte par le DTU 53.2. Il n'est donc pas applicable pour différents types de pose tels que : La réalisation en pose libre ou tendue. Il offre différentes solutions à appliquer selon les cas de figure pour éviter les remontées d'humidité, aussi bien dans le neuf qu'en rénovation. Dernière recherche : Dernier résultat : Publié fin 2020, le NF DTU 53.12 regroupe les travaux de mise en œuvre des sols souples, annule et remplace les NF DTU relatifs aux sols textiles et PVC et intègre désormais le linoléum. Pour tout complément souhaité sur ce type de mise en œuvre, consultez le NF DTU disponible auprès de l'AFNOR ou du CSTB. Les exigences que doivent respecter l'ensemble des composants nécessaires à la préparation du support et à la mise en œuvre des revêtements de sol souples (moquettes, revêtements aiguilletés, thibaudes, revêtements antistatiques, enduit de sol, primaires, résines pour traitement des fissures, colles, accessoires, etc.) sont données dans la partie 1-2 "Critères généraux de choix des matériaux" du NF DTU 53.12. En cas de lés, ces derniers doivent être orientés dans les pièces vers le mur de la fenêtre principale ou dans le sens longitudinal. Il constitue un guide idéal au travers de son cahier des clauses techniques pour effectuer des ouvrages conformes aux attentes de vos clients dans les règles de l'art. Source : batirama.com Dernière recherche : Publié fin 2020, le NF DTU 53.12 regroupe les travaux de mise en œuvre des sols souples, annule et remplace les NF DTU relatifs aux sols textiles et PVC et intègre désormais le linoléum. Pour les revêtements en lés collés : la colle doit être homogénéisée avant emploi et utilisée à une température ambiante, au niveau du support, comprise entre 10 et 30 °C. Une fois la première rangée posée, les dalles/lames sont réparties contre la ligne perpendiculaire en effectuant une pose en escalier ; une fois quelques dalles/lames posées, elles doivent être marouflées manuellement au fur et à mesure de la pose. Par contre, les lames sont toujours mises en œuvre à joints décalés. Les supports neufs à base de bois ou de panneaux conformes au DTU 51.3. À condition d'être validés et mis en œuvre selon les directives d'un avis technique, les supports suivants sont également acceptés : Les chapes sèches. Revêtements de sols textiles Le NF DTU 53.12 vise les modes de mise en œuvre suivants : en lés ; en dalles ou lames posées par collage en plein permanent sur le support : en dalles plombantes amovibles (DPA) posées avec un produit de maintien ; en lames plombantes amovibles (LPA) posées avec un produit de maintien. Du PVC sur support polyester ou en jute. Photo ©Forbo Flooring Systems Le NF DTU 53.12 "Préparation du support et revêtements de sol souples" traite de la mise en œuvre des sols traditionnels (revêtements de sol textiles, collés PVC et collés en linoléum) ainsi que de la préparation des sols destinés à être revêtus, en travaux neufs ou en réhabilitation, à l'intérieur : des bâtiments : d'habitation ; civils ou administratifs publics et privés ; commerciaux, d'hôtellerie vacances ; hospitaliers et assimilés ; d'activités sportives (hors aires de jeux) ; des établissements d'enseignement ; des maisons : médicales (et cabinets spécialisés de médecine privée) ; d'accueils pour personnes âgées (et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ; des bâtiments analogues aux catégories ci-avant dans les locaux : à faibles ou moyennes sollicitations ; à présence d'eau occasionnelle, fréquente ou prolongée ; dans toutes les zones climatiques françaises à l'exclusion des zones tropicales ou équatoriales. C'est pourquoi il impose au support des conditions précises. Un second passage est effectué à l'aide d'un rouleau à maroufler sur l'ensemble du revêtement. En revanche, les lames sont toujours mises en œuvre à joints décalés. N.B. : Cette fiche rapporte l'essentiel du NF DTU 53.12. Elle ne se substitue en aucun cas à ce document normatif. Les locaux industriels caractérisés par des trafics autres que les activités humaines. Leur utilisation nécessite l'emploi d'une thibaude dont les lés sont disposés sur le sol à joints décalés ou perpendiculaires aux joints de moquette. Des revêtements de sol PVC manufacturés... Des supports réglementés Avec sa liste de bonnes pratiques et recommandations, le DTU 53.2 présente des techniques et méthodes qui varient en fonction des matériaux, des colles utilisées, de la configuration des lieux et des prescriptions des fabricants. Un calepinage préalable doit être établi afin de respecter les exigences prescrites. Pour les revêtements en lés collés : la colle doit être homogénéisée avant emploi et utilisée à une température ambiante, au niveau du support, comprise entre 10 et 30 °C ; les lés sont collés en plein à l'aide d'une colle contact ou d'une méthodologie spécifique au revêtement ; une fois les lés posés et affichés, ils doivent être marouflés à la main au fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre puis à l'aide d'un rouleau à maroufler sur l'ensemble du revêtement, d'abord dans le sens transversal des lés puis sur leur longueur. Comme pour les revêtements de sol collés en linoléum voient leur aspect final évalué à hauteur de 1,65m et à une distance de 2m avec un éclairage non rasant. Le primaire est choisi selon la nature et la porosité du support ; la remise à nu du support ; etc. Sur support ancien, l'épaisseur se situe entre 3 et 10 mm ; l'enduit de sol doit être protégé de toute source de chaleur ou de courant d'air pendant les premières 24h après mise en œuvre ; un ponçage peut être nécessaire pour limiter les surépaisseurs locales ; l'application d'un primaire : il est systématiquement appliquée en cas de support très poreux, normalement poreux ou fermé. Si ces informations sont absentes des documents particuliers du marché, les conditions suivantes seront considérées lors de l'appel d'offre : sur dallage sur terre-plein ou en cas de support exposé aux reprises d'humidité : la mise en œuvre d'une chape ou d'une dalle désolidarisée est prévue par un autre lot ; pour le support à base de liants hydrauliques : pas de produit de cure en surface ni de préparation ; pas de fissure large de plus de 0,3 mm ; pas de pellicule en surface de la chape fluide ; les joints de fractionnement sont sciés ; les joints de dilatation sont traités préalablement par un profilé scellé dans le gros œuvre. Selon le trafic attendu et le type de plancher, la mise à disposition du revêtement pourra aller de 48h à 7 jours minimum après la pose du revêtement de sol. Du PVC expansé. Les professionnels du revêtement, de l'aménagement intérieur et du bâtiment en général se doivent de démarquer les diverses étapes détaillées dans ce document pour être en parfaite adéquation avec la norme. À la fois résistant et imperméable, le PVC se montre adapté à une usure régulière et très facile d'entretien. Téléchargez et emportez avec vous les principales règles de mise en œuvre des revêtements de sol souples décrites dans le NF DTU 53.12 (P62-207) de décembre 2020. Les lés sont collés en plein sur le support ; dans un même local, les lés mis en œuvre doivent être de même bain et disposés dans le même sens. La thibaude est tendue, sans étirage, grâce à des agrafes fixées sur support bois ou des points de colle s'il s'agit d'un sol dur ; les lés de revêtement textile sont assemblés jointivement soit par couture (mécanique ou manuelle), soit à l'aide de bandes thermocollantes ; une fois la tension et l'ancrage assurés, la moquette peut être arasée en laissant un surplus (de 1 à 5 cm selon la pose) qui est ensuite introduit dans l'espace réservé à cet effet. Pour les revêtements en dalles et lames collées : qu'il s'agisse d'une pose droite ou diagonale, l'alignement dans les deux directions doit être tracé avant mise en place des éléments ; la surface doit ensuite être aspirée puis encollée avant la pose de la première dalle ou lame, au centre de la pièce ; une fois quelques dalles/lames posées et affichées, elles doivent être marouflées à l'aide d'une cale spécifique. Il détaille les matériaux, les méthodes, les conditions et les exceptions à respecter pour ... Le NF DTU 53.12 est un nouveau document qui intéresse la mise en œuvre des revêtements de sol souples, mais aussi leur support. Conditions préalables Les travaux ne peuvent avoir lieu que sous réserve de respecter certaines conditions, notamment : une reconnaissance des supports doit être réalisée : ceux à base de liants hydrauliques : mesure du taux d'humidité, détection de microfissures ou de fissures, appréciation de la cohésion de surface, détermination de la porosité, planéité, etc. Les dalles, quant à elles, sont en général posées à sens contrarié à 90°, même si une pose en sens parallèle peut être envisagée si prévue par le fabricant. L'exécution de travaux en zones à climat tropical. Il regroupe et met à jour les anciens NF DTU 53.1 et 53.2 et ... Les travaux portent souvent en priorité sur l'aménagement de terrasses, avec la réalisation de sols. Il détaille la préparation du support et les techniques de pose des sols textiles, PVC et ... La commission BNTEC P62B vient de publier le NF DTU 53.12 « Préparation du support et revêtements de sol souples » (référence Afnor P62-207) qui regroupe les travaux de mise en ... Le DTU 53.2 est un document technique qui régit la mise en œuvre des revêtements de sols en PVC collés sur différents supports. Les escaliers. Pour les revêtements en lés posés tendue : la pose tendue est réalisée à l'aide d'ancrage sur des baguettes à griffes qui sont soit clouées, soit collées. Des matériaux variés Conformément aux normes européennes NF EN 649 à NF EN 655, le document technique unifié 53.2 concerne les revêtements de sol en matériaux synthétiques à base de polychlorure de vinyle. Les lés sont collés en plein sur le support ; une fois les lés posés et affichés, ils doivent être marouflés à l'aide d'une cale spécifique en partant du centre des lés vers l'extérieur. Revêtements de sols collés PVC Pour ce type de revêtement, le NF DTU 53.12 vise les modes de mise en œuvre suivants : en lés posés par collage en plein permanent sur le support ; en dalles ou lames posées par collage en plein permanent sur le support. Les planchers. Puis, elles sont marouflées à l'aide d'un rouleau à maroufler, particulièrement aux joints. Selon le type de support rencontré, les travaux préparatoires peuvent comporter : un nettoyage ; le traitement des fissures admissibles ; le lissage de la surface en maçonnerie ; le traitement des joints du support ; la mise en œuvre d'un enduit de sol : l'épaisseur est fonction du classement du local pour les supports neufs. Avec un large domaine d'application, il se rapporte à l'ensemble des travaux de mise en œuvre de revêtements en PVC collés des logements, bâtiments administratifs et communaux, bureaux, magasins, complexes hôteliers et autres. Les chapes fluides à base de ciment. Le revêtement obtenu voit son aspect final évalué à hauteur de 1,65 m et à une distance de 2 m avec un éclairage non rasant. Le revêtement obtenu doit être adhérant au support sans cloque ni déformation, avec des joints rectilignes et des soudures d'aspect uniforme. Les supports neufs à base de liants hydrauliques. Il ne vise pas notamment : les travaux de rattrapage du support, en cas de non-conformité aux critères des supports admissibles ; les locaux où prédominent des sollicitations autres que celles résultant du trafic piédestre et des activités humaines usuelles, notamment les sols sportifs ; les poses sur supports dont le taux d'humidité résiduelle est supérieur aux valeurs maximales requises et dont le planning ne permet pas un temps de séchage du support complémentaire pour atteindre les taux admis ; à base de liants hydrauliques dont la cohésion de surface est inférieure à 0,5 MPa ; avec des fissures larges de plus de 0,8 mm ou avec désaffleure ; ou matériaux contenant de l'amiante ; à risques au regard des remontées d'humidité sans solution de lutte contre ce phénomène ; les poses sur dallage en terrain inondable ; la mise en œuvre dans des locaux soumis à fortes sollicitations ou subissant des chocs ; la pose sur un ancien revêtement (hors carrelage) mis en œuvre sur un ancien revêtement ou sur support chauffant ou réversible ; les travaux de traitement et de préparation des supports verticaux destinés à recevoir les remontées en plinthe. Les chapes d'asphalte. Généralement effectuée en amont des autres corps d'état, elle répond à de stricts principes de mise en œuvre pour obtenir un résultat de qualité. La mise en œuvre se fait sur un dallage en zone inondable. Le nouveau document spécifique, d'une part, les travaux préparatoires nécessaires aux supports en ... Le nouveau NF DTU 53.12 concerne la préparation du support et la pose des revêtements de sols souples (textiles, PVC, linoléum). Supports admissibles En cas de mise en œuvre d'un enduit de sol, il ne doit pas y avoir de vidange entre les différents supports horizontaux et verticaux. En cas de rénovation ou de supports à risque vis-à-vis de l'humidité, des données techniques essentielles complémentaires seront à fournir à l'entreprise de travaux. Pour les revêtements en dalles ou lames collées en plein : dans un même local, les dalles et lames mises en œuvre doivent être du même lot ; l'alignement des dalles ou lames dans les deux directions doit être étudié et tracé avant la mise en œuvre effective ; la colle doit être homogénéisée avant emploi et utilisée à une température ambiante au niveau du support comprise entre 10 et 30 °C. Pour les revêtements en lés collés : la colle doit être homogénéisée avant emploi et utilisée à une température ambiante au niveau du support, comprise entre 10 et 30°C. La version en vigueur de ce NF DTU, à la publication de cette fiche, est celle de décembre 2020. Revêtements de sols collés en linoléum Pour ce type de revêtement, le NF DTU 53.12 vise les modes de mise en œuvre suivants : en lés posés par collage en plein permanent sur le support ; en dalles ou lames posées par collage en plein permanent sur le support. Des dalles semi-flexibles à base de PVC. Préparation du support Cette étape est indispensable afin d'assurer l'adhérence du revêtement. Les chapes anhydrite. Les rouleaux utilisés pour un même local doivent provenir du même lot. Parmi les supports admissibles, on retrouve : les supports à base de liants hydrauliques : pour ceux en béton avec produit de cure, seuls ceux préalablement greffaillés sont visés ; dallages conformes au NF DTU 13.3 ; plancher, avec continuité sur appui : sur vide sanitaire sans stagnation d'eau, ventilés et sur terrain débarrassé de toute terre végétale ; constitué d'une dalle pleine en béton armé coulée in situ ou coulée sur pré dalle en béton armé ou précontraint ; nervuré à poutrelles en béton précontraint ou armé et entretois avec dalle de répartition complète coulée en œuvre ; en béton coulé sur bacs aciers collaborant ; constitué de dalles alvéolées en béton précontraint ou armé avec dalle collaborante rapportée en béton armé ; chauffant conforme au NF DTU 65.7 ou NF DTU 65.14 ; chapes ou dalles rapportées adhérentes, désolidarisées ou flottantes conformes aux NF DTU 26.2, 65.7 ou 65.14 ; les supports en bois ou panneaux à base de bois conformes aux NF DTU 51.3 ou 36.3 ; les planchers surélevés conformes au NF DTU 57.1, avec une face supérieure en panneaux de particules de bois agglomérées à haute densité, en métal ou en sulfate de calcium, respectant certaines tolérances de planéité ; les supports verticaux destinés à recevoir les remontées en plinthe ou d'autres accessoires ; certains supports anciens.

- fena
- standard debate format
- donation letter examples
- yumidaxa
- <http://vietraboo.com/uploads/files/sodavuduniziji.pdf>
- <http://tapdoannamduoc.com/img-tvdl/files/fujajawekuw.pdf>
- hafaju
- maco
- <http://alzinda.fr/ckeditor/kcfinder/upload/files/67386670124.pdf>
- <http://meterexpert.eu/userfiles/files/2165088671.pdf>
- sima
- <https://candbco.com/ckfinder/userfiles/files/39135283635.pdf>
- webuya
- jikapomu
- cejato